

A l'adhésion de l'entreprise

Ces frais sont recouverts uniquement lors de l'admission de l'entreprise

Frais de dossier

10 € HT par entreprise
+ 3,10 € HT par salarié présent le jour de l'adhésion

Plus
d'infos

05 62 93 59 86

Recouvrement des cotisations ASMT pour l'année 2024

Sur décision du conseil d'administration

Tous les tarifs pratiqués par l'ASMT sont par an et par salarié (personne physique dans l'entreprise). **Seuls les contrats d'insertion ou d'intérim sont soumis à une tarification particulière.**

Tarif réduit SI + SIA

Si Cumul annuel des contrats du salarié dans l'entreprise inférieur ou égal à **93 jours**

1 à 49 Salariés

SI + SIA **113.37 € HT**
suivi individuel + suivi adapté
Tarif réduit* **56,68 € HT**

SIR **119.04 € HT**
suivi individuel renforcé

50 à 199 Salariés

SI + SIA **119.04 € HT**
suivi individuel + suivi adapté
Tarif réduit* **59.52 € HT**

SIR **124.98 € HT**
suivi individuel renforcé

200 ou plus Salariés

SI + SIA **120.15 € HT**
suivi individuel + suivi adapté
Tarif réduit* **60,07 € HT**

SIR **126.17 € HT**
suivi individuel renforcé

Exonérations

Non applicable aux tarifs spéciaux

- **CDD** (contrat à durée déterminée) de **moins d'une semaine sur l'année**
Cumul de la durée de chaque contrats ≤ 7 jours par an
- **CDI** (contrat à durée indéterminée) de **moins d'un mois** (rupture du contrat).

Cotisations appelées en fin de période :

- **Juin** : appel semestriel pour les entreprises jusqu'à 20 salariés
Calculé sur la base de l'effectif du semestre
- **Mars, Juin et Septembre** : appel trimestriel pour les entreprises de plus de 20 salariés
Calculé sur la base de l'effectif des trimestres
- **Décembre** : régularisation de la cotisation annuelle
Calculé sur la base de l'effectif annuel

Mise à jour des salariés et mise à disposition des bordereaux sur votre **espace employeur**

 www.asmt65.fr

Votre cotisation couvre un **ensemble de prestations de conseil en prévention**.
N'hésitez pas à demander notre catalogue ou à le consulter en ligne.

Tarifs spéciaux

Par an et par salarié (personne physique dans l'entreprise)

Contrat d'insertion
(hors agence⁽¹⁾)
96.64 € HT

Contrat d'apprentissage
56.68 € HT

Contrat intérim d'agence de travail temporaire
113.37 € HT

(1) par visite/cotisation mensuelle

Valable pour tous les types de suivi